



# LA GAZETTE DE VAUNAC

Information municipale N° 02 – novembre 2020

**Mairie:** Ouverture au public : Le lundi - mardi - jeudi et vendredi de 09h à 12h. ☎ : 05 53 55 03 88 - Mél : [mairie.vaunac@wanadoo.fr](mailto:mairie.vaunac@wanadoo.fr)

---

Chères Vaunacoises, chers Vaunacois,

Trois mois se sont écoulés et avec l'automne, revoilà votre bulletin d'informations sur la commune.

- **Info du MAIRE :**

Comme vous le constatez, il y a du changement dans la diffusion de l'information au niveau de la commune.

La nouvelle équipe municipale, que vous avez choisi au mois de mars est bien en place malgré les difficultés liées à la COVID 19 et au confinement.

La 1<sup>ère</sup> gazette vous indiquait la répartition des tâches. Le 2<sup>ème</sup> numéro est un peu plus complet et étoffé. Viviane, l'animatrice de ce groupe apporte beaucoup. En plus de la Gazette, elle travaille sur l'amélioration du site « Vaunac.fr » qui devrait vous permettre de trouver des réponses à vos questionnements et vous éviter des déplacements.

Vous y découvrirez bientôt une rubrique dédiée aux documents de l'état civil (carte d'identité, passeport, acte de naissance, mariage, pacs...)

De plus, pour nos amis Anglais, ces rubriques seront traduites dans leur langue même s'ils sont nombreux à lire et à parler Français.

Bruno et Didier travaillent sur la création de nouveaux chemins de randonnées. Merci à vous de répondre, dans la mesure de vos possibilités, à leur demande de bras pour ouvrir et débroussailler certaines portions.

Je ne peux pas énumérer tout le travail accompli par les autres membres du conseil. Mais ceci sera fait dans les prochains numéros.

Dans le cadre de l'aménagement foncier, un petit mot sur le début des travaux en cours concernant l'ouverture des chemins ruraux. Le broyage des différents décaissements (petits arbres, branches, buissons...) devrait débuter vers le 11 novembre.

L'usage de ces chemins est donc impossible pour le moment. Ils deviendront praticables dès lors que la plateforme aura été confectionnée. Il sera alors souhaitable de laisser à la terre le temps de se tasser avant d'en profiter.

Nous sommes à nouveau entrés dans une période de confinement. Respectons les consignes qui nous sont données, il y va de la santé de tous, tant ce virus est virulent.

Pendant cette période les services de la mairie restent ouverts aux heures habituelles mais toutes les manifestations sont annulées (cérémonie du 11 novembre, repas des aînés, arbre de Noël...)

Même si la Dordogne est peu touchée, n'ouvrons pas nos portes à ce virus, limitez vos déplacements et espérons que nous pourrions passer Noël en famille.

Bon courage à tous.

- **Info COVID :**

Toujours invisible mais hélas ! toujours aussi présent. Restons donc attentifs et n'oublions pas les gestes barrières. A la mairie, il reste à votre disposition 1 masque par personne. *(Infos à retrouver sur le site)*

- **Info GENDARMERIE :**

**Nouveaux horaires d'accueil de la COB de Thiviers (gendarmerie)**

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Unité d'accueil	LA COQUILLE	THIVIERS	THIVIERS	THIVIERS	LANOUIALLE	THIVIERS	THIVIERS
Horaires	08h30-12h 14h-18h						09h-12h

- 1 <https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr>
- 2 <https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/a-votre-contact/contacter-la-gendarmerie/discuter-avec-la-brigade-numerique>
- 3 <https://lannuaire.service-public.fr/navigation/gendarmerie>

- **Info de vos COMMERCANTS (assurant une livraison à domicile) :**

- ☞ **Boulangerie Olivier « Négrondes » :** Passage sur la commune de Vaunac secteur « Petit Chalus, Charpon, Las Combas et La Tâche » les lundis, mercredis et vendredis. Tous les jours, nous livrons l'Hôtel Restaurant « La Sobronade » dans le bourg de Vaunac entre 8h 30 et 9h, Myriam assure les tournées et vous y accueillera avec plaisir si vous avez des besoins sachant que nous vous proposons du pain mais aussi, de l'épicerie et du primeur. ☎ **05 53 55 23 17.**
- ☞ **Boulangerie Mazeau « St Pierre de Côte » :** Passage dans le bourg de Vaunac et ses alentours le mardi et vendredi matin. ☎ **05 53 62 33 42.**
- ☞ **Boucherie Piet « Sarliac sur l'Isle » :** Passage sur la commune le jeudi en matinée. ☎ **06 87 24 38 66.**
- ☞ **Le petit Marché d'Audrey « Epicerie ambulante »** Passe dans le bourg et ses alentours le mercredi. ☎ **06 75 82 13 71.**
- ☞ **Proxi-super :** supérette de St Pierre de Côte : Passe le mardi après-midi sur Vaunac. ☎ **05 53 62 31 25.**
- ☞ *Vous souhaitez plus de renseignements, un arrêt à votre domicile où des commandes, n'hésitez pas à les joindre par téléphone, ils seront ravis de vous entendre.*

- **Info de la commission ENFANCE :**

- ☞ L'école.

Vaunac est en regroupement pédagogique avec Négrondes depuis de très nombreuses années. L'intitulé a simplement changé quand l'école de Ligueux a été rattachée à celle de Sorges. Le regroupement est passé « d'intercommunal » à « concentré ».

60 enfants, dont 8 de Vaunac, y sont accueillis 4 jours par semaine.

Toutes les sections y sont représentées et réparties entre plusieurs enseignantes :

Madame Sandrine LEPIERRES a en charge les élèves de Petite et Moyenne Sections, aidée par Madame Eliane GRIT, ATSEM.

Madame Isabelle VILATTE s'occupe du Cours Préparatoire et du CE1.

Madame Charlotte BOUSQUET, directrice, intervient auprès des CE2, CM1 et CM2, relayée les jeudis par Madame Clémence DELORD.

Une grande partie des élèves fréquente aussi le restaurant scolaire, géré par deux agents qui distribuent les repas sur deux services.

Pour répondre aux obligations de la loi EGalim, le bio est introduit progressivement. Depuis plusieurs années, la viande est fournie par une boucherie locale. Les autres produits proviennent de la boulangerie de Négrondes. Et depuis la rentrée, la cantinière et son assistante s'approvisionnent chez un maraîcher de Cognac par l'intermédiaire de la plateforme du Conseil Départemental : AGRILocal.

Autre atout non négligeable : la garderie vient en soutien les matins et soirs en proposant des horaires adaptés aux contraintes professionnelles des parents. La gestion en est assurée par le service Enfance de la communauté de communes.

N'oublions pas non plus l'équipe des pauses méridiennes qui assure la surveillance des jeunes dans les cours avec le concours de l'ATSEM.

Même si les conditions sanitaires viennent perturber quelque peu les animations, elles n'ont pas empêché la création d'un jardin partagé ou la mise en place d'un atelier GOLF ou encore la découverte de l'art contemporain, pour ne citer que quelques ateliers.

Tous, enseignantes comme agents, participent au bon fonctionnement de cet établissement scolaire, convivial et aux structures régulièrement entretenues.

Sa situation en milieu rural est loin d'être un handicap car la richesse et la diversité des enseignements et des projets pédagogiques apportent à nos enfants un regard et une réflexion très larges qui bénéficient à tous les âges.

*(Merci à Françoise De Carpentrie - Maire de Négrondes - pour son article.)*

Une école de village, c'est là où l'on vient prendre acte qu'on est né dans un terroir, dans un univers donné, riche de ses terres, de ses bois, de ses rivières, de ses métiers. C'est là où on apprend la citoyenneté. Celle de la république une et indivisible, bien sûr. Mais aussi celle d'une France riche de ses différences, de sa diversité culturelle, de sa faune et de sa flore, de ses paysages, de ses cultures et de ses métiers. C'est aussi le lieu où l'on est confronté au plus tôt à toutes les facettes de la vie : les belles comme les plus dures.

L'école c'est l'âme du village ! c'est pourquoi, elle retient toute notre attention et tout notre soutien.

*Celui qui ouvre une école, ferme une prison. (Victor Hugo)*

- **Info de la commission ASSAINISSEMENT :**

☞ Les Eaux Usées, les bons gestes.

Les eaux usées domestiques peuvent être traitées de deux façons. Soit par le biais de l'assainissement collectif, plus communément appelé tout à l'égout, comme dans le Bourg de Vaunac, soit par des systèmes d'assainissement non collectif qui équipent les maisons individuelles de nos hameaux.

On parle d'assainissement collectif lorsque les eaux usées domestiques sont collectées par un réseau d'égouts pour être acheminées vers une station d'épuration où elles sont traitées avant d'être restituées au milieu naturel. Notre Bourg, dispose d'une station d'épuration depuis 1996, mais celle-ci montre depuis plusieurs années des signes de défaillance pouvant engendrer des risques de pollution notamment de la source d'eau potable de Glane. Un projet de réhabilitation est actuellement à l'étude en partenariat avec le Syndicat Mixte des Eaux de la Dordogne et l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

On parle d'assainissement non collectif l'ensemble des étapes de traitement des eaux usées domestiques issues des maisons ou immeubles ne possédant pas de raccordement au réseau d'assainissement collectif. Cela concerne la majorité des propriétés de notre commune qui disposent d'un assainissement individuel sur leur parcelle.

Dans les deux cas, tout ce que l'on verse dans nos éviers ou nos toilettes se retrouve dans le milieu naturel car ni une station d'épuration, ni un système d'assainissement autonome ne sont conçus pour traiter toutes les formes de polluants. Ainsi, les produits de bricolage, les pesticides, les solvants, les huiles de friture, même en petites quantités, doivent être déposés en déchèterie pour subir un traitement spécifique et non être déversés dans vos assainissements (collectif ou non collectif) où ils pourraient perturber le fonctionnement.

Il en est de même pour vos déchets solides (notamment les produits d'hygiène intime) qui lorsqu'ils arrivent dans les différents systèmes d'assainissement (station d'épuration ou fosse septique) peuvent engendrer de graves problèmes de fonctionnement et des coûts d'entretien supplémentaires (grilles, pompes, fosses septiques bouchées). En résumé, en adoptant les bons gestes et les bons comportements, nous préservons notre environnement, notre santé et notre porte-monnaie.

Nous tenions également à vous informer que le Conseil Départemental de la Dordogne octroie actuellement, sous certaines conditions d'éligibilités (conditions de ressource et critères techniques) des subventions de 2500€ pour la réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif. N'hésitez pas à vous rapprocher des services de la Régie des Eaux (RDE24), en charge de l'Assainissement Non Collectif sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Périgord Limousin, pour en connaître les modalités.

- **Info de la commission ADRESSAGE :**

La totalité des noms de attribués. La commande des l'intermédiaire de la communauté panneaux seront posés par plaque de numéro qui vous est certificat d'adressage charge. Pour les personnes qui ils pourront solliciter la mairie. de l'année 2021.



voies et les numéros d'habitation ont été panneaux et des numéros est en cours par de commune afin de faire baisser les prix. Les l'entreprise qui les fournira, par contre la attribuée sera à retirer en Mairie avec le correspondant, la pose de celle-ci sera à votre seront dans l'incapacité physique de la faire Cette opération sera programmée au cours

### **Et maintenant ! jouons un peu....**

*Photo et souvenirs. Identifiez donc ces joyeux lurons, vous trouverez les réponses...un peu plus loin !  
1<sup>er</sup> indice....*

#### JOUR DE CARNAVAL A VAUNAC (Début des années 1950)



- **Info ASSOCIATIONS :**

- ☞ **Comité des Fêtes.**

Depuis plus de trente ans, des bénévoles très actifs, se succèdent, afin d'animer le village de Vaunac.

De nombreuses animations ont été organisées : méchoui, fête foraine, feu de la St Jean, marches gourmandes, bals costumés, lotos, brocantes, arbre de Noël, concerts, repas dansants..., voyages.

Certaines n'ont pas été renouvelées, mais d'autres sont encore d'actualité. Ainsi, depuis 1988, la brocante du lundi de pâques, est devenue célèbre dans tout le département et même au-delà.

En juin, depuis 3 ans, un repas champêtre réunit les habitants du village, c'est un moment de partage, où chacun apporte sa contribution au repas.

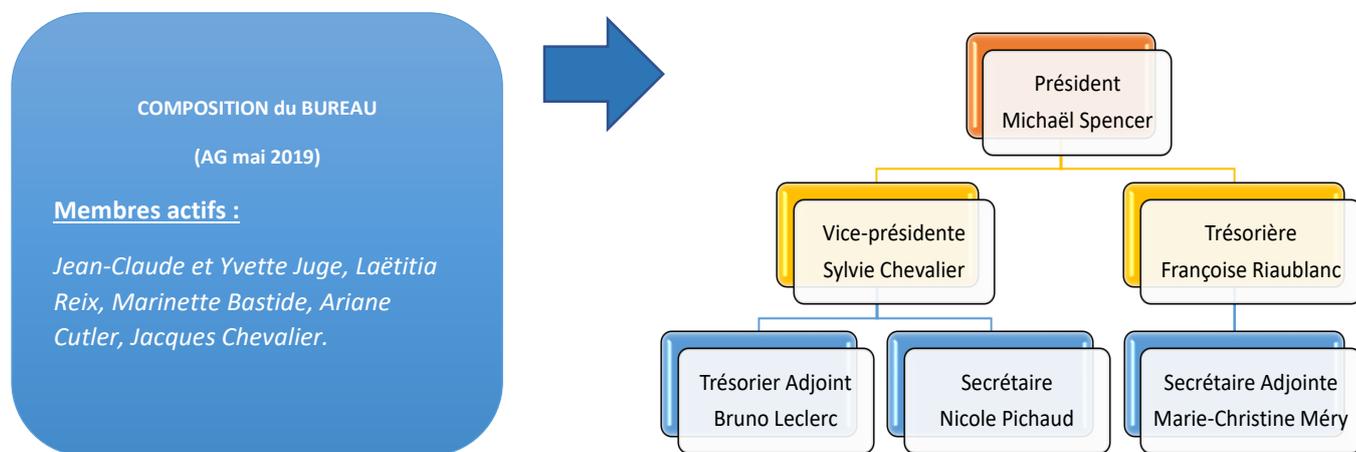
En septembre, depuis 2012, sont organisés des concerts de Jazz.

En octobre, le repas « poule au pot » réunit près de 130 personnes, en novembre, c'est le loto animé par Jean-Marie. Puis, c'est l'arrivée du Père Noël en janvier, un spectacle est offert aux enfants ainsi qu'un chèque cadeau de 26 €.

L'an dernier, en mars, une soirée paëlla, et un spectacle de Flamenco, ont réuni une centaine de personnes.

Malheureusement, cette année, nous avons annulé la soirée cabaret, la brocante, le repas dansant et le loto. Seul le concert de Jazz a pu avoir lieu, avec le respect des gestes barrière. Marie Carrié et ses trois musiciens, nous ont offert un spectacle de qualité. 90 personnes étaient présentes, et très satisfaites de leur soirée.

Qu'en sera-t-il de l'arbre de Noël et de la brocante 2021, nous ne pouvons le dire pour le moment



- ☞ **Club Tricothepatch.**

Depuis 5 ans déjà, le club de patchwork TRICOTHEPATCH est installé à Vaunac.

Il compte 26 participantes dont 4 Vaunacoises. Nous nous réunissons le lundi de 14h à 17h, à la salle de la Mairie, tous les 15 jours.

A l'origine, on y apprenait les techniques du patchwork ; maintenant, tous les arts du fil y sont représentés : tricot, couture (vêtements, sacs...) broderie, etc.

Nous acceptons tous les savoir-faire à part le gros bricolage, car je doute que Mr le Maire nous prête la salle pour scier, clouer et percer.

C'est un lieu d'échanges où chacune, apporte des idées nouvelles et aide les autres à les réaliser.

Nous partageons également nos recettes de gâteaux, avec dégustation vers 16h, et aussi nos livres préférés.

Nous organisons des sorties, par exemple : Visite d'expositions de patchwork (Vaux sur Mer, Brouage) ou magasins de tissu (Bordeaux, Limoges...)

Depuis 2 ans, début décembre, nous organisons un marché de Noël.

Malheureusement, cette année 2020, nous avons annulé le marché de Noël, et nous ne savons pas si nous allons pouvoir continuer à nous réunir le lundi, pour cause de virus.



- **Info de la SOCIETE DE CHASSE :**

- ☞ Les échos de la chasse Vaunacoise

Après quelques années de silence j'ai souhaité vous faire partager diverses informations inhérentes à l'amicale de chasse de Vaunac, quant à ses origines, ses objectifs, sa situation actuelle et ses activités.

La société communale de chasse de Vaunac, dite « amicale de chasse » fut créée en 1971 avec, pour cadre juridique, la loi du 10 juillet 1901 relative au contrat d'association.

Dans le respect des lois et règlements inhérents à la pratique cynégétique, elle a pour dessein une gestion concertée et raisonnée du gibier et plus particulièrement la régulation de grands animaux, où prédateurs, susceptibles de porter atteinte à l'équilibre agrosylvocynégétique.

Cette association à but non lucratif, regroupe 95% de la superficie de la commune et quelques territoires contigus sur deux communes voisines, soit 1680 hectares.

Elle est actuellement animée par un bureau et un conseil d'administration ainsi constitués :



**BUREAU**

Président : Guy Pigeassous -  
Vices présidents : François Lalizou et Jean-Pierre Gaillard,  
Trésoriers : Bernard Chadouin et David Joyaux –  
Secrétaires : Gérard Foussette et Pascal Peyronet.

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Yves Bremont – Nicolas Dubreuilh – Christian Dussutour – Joël Couzinou – Jean-Claude Juge.

La garderie est assurée par Laurent Olivier dument assermenté à cet effet.

Depuis sa création l'effectif des chasseurs a chuté d'environ 50%, essentiellement pour des raisons démographiques. Les diverses autres considérations sociétales, très en vogue ces dernières années, n'ont eu que peu d'effets. Les ruraux, imprégnés de leur terroir et du bon sens paysan, ne se laissant pas distraire par les vociférations de certains hurluberlus très médiatisés, généralement citadins, allergiques aux gallinacés chanteurs et autres sonorités qui rythment la vie et contribuent au charme de nos campagnes.

Vingt-quatre cartes de membres actifs furent délivrées cette année.

La saison de chasse 2020/2021 a débuté depuis quelques mois, précédée des sempiternelles injonctions de la DDT et de la fédération départementale des chasseurs, alléguant une importante prédation aux cultures notamment par le sanglier. La prévision à court terme de nombreux reboisements oblige également à une pression accrue sur les cervidés honnis des sylviculteurs.

Comme toujours nous nous efforcerons de réaliser les quotas minimums imposés par ces services nous exonérant ainsi de toute responsabilité civile en cas de dégâts non maîtrisés.

Le petit gibier essentiellement représenté par le lièvre et la palombe est en essor constant ; quant au lapin régulièrement décimé par la myxomatose ou le VHD, il sera absent des tableaux de chasse pour cette saison. Six chasseurs pratiquent encore cette activité.

En cours d'année le renard, dont la démographie est localement exponentielle, dut être régulé par décision administrative, avec la participation d'un lieutenant de louveterie. Des dégâts insupportables au préjudice d'un élevage porcin en plein air ont justifié cette action. Notre cher goupil, dont personne ne nie l'utilité quand elle se limite à la destruction des mulots voire de quelques poules fugueuses, a désormais une attirance particulière pour les porcelets vivants. (Il évolue, Darwin a donc raison !!) Les tentatives de conversion à certaines religions pratiquants les interdits alimentaires furent inopérantes.

Comme toute autre activité, cette période de chasse est entachée par la pandémie en cours, nous obligeant à la pratique des gestes barrières, aux mesures de distanciation et autres préoccupations d'hygiène, préjudiciables à la traditionnelle convivialité essence même des équipes de chasse.

J'espère qu'en fin de saison il n'en restera qu'un lointain souvenir et que nous serons en mesure de vous convier à notre traditionnel repas dansant. Selon certaines indiscretions un daguet serait prévu à cet effet !!!

Espérant avoir en partie répondu à vos attentes ou questionnements divers, je vous souhaite chers lecteurs de bonnes fêtes de fin d'année et une bonne santé. (Le Président : Guy Pigeassous et le vice-président Jean-Pierre Gaillard.)

### **SUITE DE NOTRE JEU !**

*Photo et souvenirs. Avez-vous trouvé ? ..... Sans les masques, cela devrait être nettement plus facile !*

*Vous trouverez les réponses en page 12.*

### JOUR DE CARNAVAL A VAUNAC (Début des années 1950)



- **Info de la commission VOIRIE :**

- ◊ Les chemins de randonnées à Vaunac

La commune de VAUNAC possède aujourd'hui un itinéraire de randonnée dit PDIPR (plan départemental d'itinéraire de promenade et de randonnée) appelé « boucle de la Baysse ».

La commission voirie se penche sur la création d'un autre chemin de randonnée sur le « Causse ». Ceci va nous amener à rouvrir au moins 2 chemins communaux un à partir de « Charpon » en passant par « Lascombas », « Lanneau », « Le Petit Chalus », « Les Bizarrias », retour par « Le Pic », « Puysezeix », « Lacadot » et arrivée à « Charpon » (soit 9km), un raccourci est envisagé entre « Lanneau » et « Puysezeix » (5km).

Dans cette optique nous envisageons l'aide de volontaire pour ouvrir ces chemins (inscription en Mairie). Les dates seront communiquées ultérieurement, casse-croûte en milieu de chantier prévu.



◊ En violet ! PDIPR de la Baysse. (Merci à Karen pour la carte).

- **Info PATRIMOINE :**

- ◊ Le classement d'un chemin rural en voie communale augmente les coûts d'entretien

1. *La gestion des chemins ruraux est souvent sensible et source de contentieux pour la commune ; par conséquent, la commune n'est pas obligée d'assurer leur entretien. Néanmoins, lorsque la commune intègre un chemin rural dans son domaine public en qualité de voie communale, elle doit en assurer l'entretien.*

**L'entretien des chemins ruraux n'est pas une dépense obligatoire**

2. **Les chemins ruraux relèvent du domaine privé de la commune : par conséquent, la commune n'est pas obligée d'assurer leur entretien.**

En effet, l'entretien des chemins ruraux n'est pas une dépense obligatoire (CE, 20 janvier 1984, société civile du domaine de Bernet, N°16615). Aucune disposition n'impose aux communes l'obligation d'entretenir les

chemins ruraux (CE, 30 juillet 1997, M. Parisse, N° 160935). De même, les dépenses d'entretien des chemins ruraux ne figurent pas dans la liste des dépenses obligatoires pour les communes (art. L. 2321-2, CGCT).

La commune doit réaliser l'entretien des chemins ruraux si elle a déjà réalisé des travaux de viabilité

3. La responsabilité de la commune ne peut être engagée en cas d'accident du seul fait d'un défaut d'entretien normal. Néanmoins, lorsque la commune assure un minimum d'entretien, elle peut de ce fait être responsable d'un défaut d'entretien normal. « Il n'y a donc une obligation d'entretenir un chemin rural que si celle-ci a déjà accepté d'en assumer l'entretien en réalisant des travaux destinés à assurer ou à améliorer la viabilité dudit chemin. Enfin, un chemin rural peut, sur délibération du conseil municipal, faire l'objet d'un classement comme voie communale (...). La voie concernée intègre ainsi le domaine public routier communal et la commune est alors tenue d'assurer son entretien ». Précision : Si des travaux de goudronnage constituent des travaux d'entretien (DE, Grenoble, 21 août 1996, N° 144082), deux épandages de graviers sont des opérations ponctuelles qui ne suffisent pas à établir que la commune aurait en fait accepté d'assumer l'entretien du chemin rural (CAA Marseille, 19 mars 2001, N° 97MA01428).

Litiges en matière d'entretien : le juge administratif est compétent

4. Bien que les chemins ruraux appartiennent au domaine privé de la commune, ils sont considérés comme des ouvrages publics, dans la mesure où ils sont affectés à l'usage du public. Par conséquent, c'est le juge administratif qui est compétent pour connaître des litiges qui s'élèvent en matière d'entretien des chemins. Toutefois, les contestations en matière de propriété ou de possession des chemins ruraux relèvent de la compétence du juge judiciaire (art. L161-4, Code rural et de la pêche maritime).

*(QE N° 14064 de M. Jean-Louis Masson publiée au JO sénat le 30/01/2020 – Réponse publiée au JO Sénat le 21/05/2020).*

- **Info CIMETIERE :**

Bien que ce ne soit pas l'endroit où l'on s'attend à recevoir des informations nouvelles, son entretien et son aménagement nous obligent à vous informer des derniers travaux réalisés.

Grâce aux efforts de notre employé municipal, Cédric, qui œuvre avec assiduité et persévérance pour son embellissement, le cimetière de notre commune a pris un nouveau visage.



En effet, depuis la mise en application de l'opération « 0 phyto », il a fallu repenser complètement notre façon d'aborder son entretien. C'est pourquoi, après avoir procédé à l'enherbement des espaces libres avec l'aide de l'association « Le pied à l'étrier », nous avons tenté de mettre des plantes couvrantes sur certaines inter-sépultures. Toutes n'ont pas poussé, nous avons dû récemment, afin de faciliter l'entretien régulier, en cimenter quelques-unes. Merci à Jean-Jacques DEHAN pour son coup de

main et de taloche.

Nous en profitons pour demander aux familles de bien vouloir respecter les plantations qui jouxtent leurs sépultures.

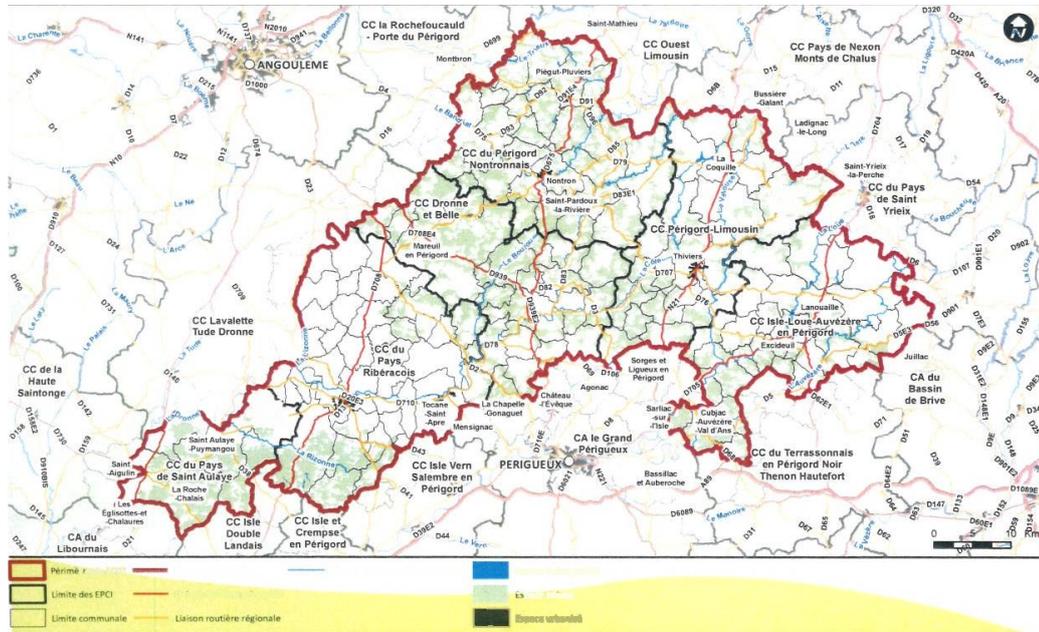
Avec la fête de la Toussaint, beaucoup ont participé à son fleurissement et nous les en remercions. Nos défunts méritent bien cela.



- Info sur le SCoT

Le schéma de Cohérence Territoriale est un document stratégique à l'échelle des 6 communautés de communes du Périgord Vert, qui coordonne les politiques d'aménagement et de développement du territoire.

<p><b>PAYS DE SAINT AULAYE</b></p> <p><b>PAYS RIBERACOIS</b></p> <p><b>DRONNE ET BELLE</b></p> <p><b>PERIGORD NONTRONNAIS</b></p> <p><b>PERIGORD LIMOUSIN</b></p> <p><b>ISLE-LOUE-AUVEZERE EN PERIGORD</b></p>	<p><i>Le Schéma de Cohérence Territoriale est un projet de territoire harmonisant les politiques publiques. Il est construit par les élus et les habitants du Périgord Vert. L'ambition est de proposer un véritable projet de société, construit par et pour tous les habitants.</i></p> <p><b>Une approche transversale au service d'un projet territorial</b></p> <p>Le SCoT identifie les enjeux d'accueil de population, de maîtrise de l'urbanisation, de qualité du cadre de vie, de développement économique, de préservation de l'agriculture et de l'environnement, de protection des paysages, de maintien des services et des équipements...tant de sujet qui concernent la vie du territoire et de ses habitants. A partir de tous ces enjeux ; le SCoT propose un projet d'aménagement et de développement durables (PADD), déployé sur une quinzaine d'années.</p> <p><b>Les objectifs et mesures du SCoT du Périgord Vert</b></p> <p>Ce projet se traduit par un document d'orientation et d'objectifs (DOO) qui décline des mesures.</p> <p>Chaque document d'urbanisme du territoire devra alors se mettre en comptabilité avec le SCoT en déclinant ces mesures. Tous les acteurs du territoire seront concernés par ces mesures et pourront participer à leur application.</p>	<p><b>2018</b></p> <p><b>4 ans d'études pour construire le SCoT</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>☞ Diagnostic Stratégique Il dresse le portrait du territoire, en faisant ressortir ses forces, ses faiblesses, ses menaces et opportunités. Il doit définir les enjeux pour que le territoire se développe de manière durable et harmonieuse.</li> <li>☞ Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) Il est la pierre angulaire du SCoT. Il est le récit de la vision politique des élus pour leur territoire à horizon 15 – 20 ans.</li> <li>☞ Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) Le DOO décline des mesures d'application du projet. Elles peuvent être de simples recommandations à l'attention de tous les acteurs, ou des mesures de compatibilité pour tous les documents d'urbanisme.</li> <li>☞ Consultation des personnes publiques associées, enquête publique et approbation du PLUI</li> </ul> <p>Après l'arrêt du projet de SCoT par le conseil syndical, le dossier est soumis à l'avis de l'Etat, des collectivités territoriales, des chambres consulaires...mais aussi de la population à travers l'enquête publique. L'approbation du SCoT se fait en tenant compte de ces avis.</p> <p><b>2021</b></p>
--	--	--



➤ Carte du SCoT des 6 communautés de communes du Périgord Vert

• **Infos UTILES :**

☞ 1) - Afin de disposer des meilleurs conseils pour vous, vos proches âgés et trouver une solution d'hébergement qui convient, rendez-vous sur le site dont nous vous relayons ci-dessous, l'adresse internet. (Accès gratuit)

<https://www.logement-seniors.com/maisons-de-retraite-1-2/dordogne-24/>

En partenariat avec les mairies, les Conseil Départementaux, l'UFNAFAAM (Fédération nationale, association loi 1901, regroupant assistants maternels, assistants familiaux et accueillants familiaux) ou encore l'ADIL (Agences Départementale de l'information sur le logement).

☞ 2) - Depuis le 29 septembre 2020, la Ligue contre le cancer Dordogne a ouvert sur le secteur Thibérien, un Espace Ligue pour les malades et leurs proches dans les locaux de la Maison des Services, rue Henri Saumande à Thiviers.

Dans cet espace chaleureux de proximité, sur rendez-vous, des accompagnements gratuits sont apportés aux malades et à leurs proches par des professionnelles du territoire : Sylvia Virmouneix, psychologue et Aurélie Farand, socio-esthéticienne.

Pour prendre rendez-vous,

appeler au 05 53 09 54 45

Lundi de 14h à 17h et du mardi au

vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

[cd24@ligue-cancer.asso.fr](mailto:cd24@ligue-cancer.asso.fr)

Pour la Présidente:

Catherine GALVAGNON

Magali BORDAS

Secrétaire Administrative/Communication/Prévention

LIGUE CONTRE LE CANCER DORDOGNE

10 Place André Maurois 24000 PERIGUEUX

05 53 09 54 45

<https://www.facebook.com/La-Ligue-Contre-le-Cancer-Dordogne-191260460934479/>

<https://www.ligue-cancer.net/cd24/journal>





Les fêtes de fin d'année approchent à grands pas et malgré le climat plutôt morose ne nous laissons pas envahir par cette grisaille : réagissons et positivons. Quelques décorations de Noël, quelques branches de sapin suffisent à adoucir les cœurs et illuminer les yeux des petits et des grands.

Tout le Conseil Municipal vous présente ces Meilleurs vœux pour

**Noël et pour 2021.**

#### **SOLUTION DU JEU de la page 4 et 7**

**3<sup>e</sup> rang (en haut) :** Claude Vigier – Roland Peyronnet – Michel Pigeassous – Paul Chapeyrou – Albert Brun.

**2<sup>e</sup> rang (milieu) :** Elise Dutheil – Fernande Brun – Roger Juge – Hubert Duchassaing – Dédé Barbier – Jeanne Tarrade – Josette Parot – Dédée Porcherie.

**1<sup>e</sup> rang (en bas) :** Jacqueline Bourdinaud – Josette Bourdinaud – Janine Pigeassous – Nanie Maisonnade – Henri Amouroux – Raymond Tarrade – Raymonde Tarrade.

*(Merci de nous prévenir en cas d'erreur sur les noms et merci à Paule Duchassaing pour le don de cette photo à la Mairie)*

**A**ussi longue  
soit la  
nuit..... le  
soleil la suit  
toujours....  
C'est  
pourquoi,



#### **Secours d'Urgence**

- **Pompiers : 112**
- **Samu : 15**
- **Allô Maltraitance Personnes Agées et ou Handicapées ALMA 2 4 05 53 53 39 77**

#### **Renseignements**

- **Association Alzheimer Dordogne**  
19 boulevard Jean Moulin  
24100 Bergerac  
05 53 27 30 34

- **AVH - Association Valentin Haüy au Service des Aveugles et des Malvoyants**  
Comité de Périgueux 2 B rue des Jacobins - 24000 Périgueux  
05 53 35 08 32

- **CAF Dordogne**  
50 rue Claude Bernard  
24011 Périgueux  
05 53 02 53 00

- **CASSIOPEA**  
**Télé Assistance Solidarité Départementale**  
29 r. de Metz - 24000 Périgueux  
05 53 53 54 54

- **CLIC Grand Périgueux**  
Association Cassiopea  
29 r. de Metz - 24000 Périgueux  
05 53 53 62 62

- **CLIC Nord de Dordogne**  
1, allée de Bussac  
24300 Nontron  
05 53 60 89 87

- **CPAM Dordogne**  
50 rue Claude Bernard  
24010 Périgueux 05 53 35 60 00

- **DDSP Direction Départementale de la Solidarité et de la Prévention de Dordogne**  
Cité Administrative Bugeaud  
24016 Périgueux 05 53 02 27 27

- **MDPH Maison Départementale des Personnes Handicapées**  
05 53 03 33 55

❖ *Informations à retrouver sur le site « [www.vaunac.fr](http://www.vaunac.fr) » modifications et mises à jour toujours en cours).*

*Prenez soin de vous ! Bien cordialement M. le Maire et son équipe.*